

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	11
- votants	15
- absents	4
- exclus	1

Date de convocation :

28 mars 2023

Date d'affichage :

22 mars 2023

Date de réunion :

28 mars 2023

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :**Procurations :**

Alexandra DASSAS à Philippe ALLAIN
Annick DELARUE à Olivier JOLY
Annie JEZEQUEL à Pierre BERGER
Stéphane PETROZ à Chantal SAGALA.

Objet : Subvention aux associations

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Helène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu les dispositions de l'article 2313-7 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris en application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 institue une obligation de signature du contrat d'engagement républicain dès lors qu'une association sollicitera après de la collectivité, une subvention publique

Considérant que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local,

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues pour l'année 2023 :

- Judo Jujitsu de Pacy-sur-Eure : 3 licenciés joviciens
- Karaté club Pacéen : 3 licenciés joviciens
- Vélo Club de Pacy-sur-Eure : 3 licenciés joviciens
- Association Prévention Routière : Vocation à limiter le nombre et la gravité des accidents de la circulation
- France Alzheimer : Accompagnement des familles dont un proche est atteint de la maladie d'Alzheimer
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure : Conseille les élus pour la préservation et la valorisation du patrimoine

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 027-212703581-20230328-2023_DELCOM0004-DE

- Fondation du Patrimoine : Maintien et mise en valeur du patrimoine dans toute sa diversité : bâti, mobilier, maritime ou naturel
- Association sportive du collège Georges POMPIDOU : Activités sportives : 3 joviciens
- Club des Nageurs de Pacy-sur-Eure : 4 enfants joviciens
- Running Vallée Eure 27 Pacy-Ménilles : courses 3 joviciens
- Amicale pongiste Pacy-Ménilles : 6 joviciens
- PROLOCICO : Marché des producteurs locaux de Jouy-sur-Eure
- Objectif École : Projets des enfants de l'école de Jouy-sur-Eure
- L'Amicale Jovicienne : Animations traditionnels pour Jouy-sur-Eure
- Amicale des Jardiniers de la Vallée de l'Eure AJVE
- Société Protectrice des Animaux
- Accord'Eure Pacy : Chorale : 2 joviciens
- ADMR : Aide à la personne principalement auprès de publics fragilisés, dépendants ou en situation de handicap
- Charline : Aide les enfants atteints de pathologie cardiaque
- AFSEP : Association nationale de patients des sclérosés en plaques
- Agir avec Becquerel pour la Vie : Centre de lutte contre le cancer (utilisation de nouveau traitement)
- Centre de formation d'apprentis CFA d'Evreux : Intégration socio-professionnelle
- Sapeurs-pompiers humanitaires GSCF : Intervention de secours sur le plan national ou international.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que conformément au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, les associations demandant une subvention publique devront préalablement signer le contrat d'engagement républicain joint à la présente.

Ce contrat républicain contient une série de sept engagements : respect des lois de la république, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine, respect des symboles de la république.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le montant qui pourrait être alloué aux associations qui ont fait la demande de subvention et propose que les subventions soient guidées par les règles suivantes :

- Pour les associations hors Jouy-sur-Eure : subvention de 10,00 € par adhérent plafonnée à 50,00 €
- Pour les associations de Jouy-sur-Eure : subvention de 10,00 € par adhérent plafonnée à 120,00 €
- Sans que ces deux règles n'aient un caractère impératif

Après délibération, le Conseil Municipal à _____ (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : _____ / Contre : _____ / Abstention : _____

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

Associations	P	C	A	€uros	Associations	P	C	A	€uros
Judo Jujitsu de Pacy-sur-Eure	X			30	Objectif École	X			400,-
Karaté club pacéen	X			30	Société Protectrice des Animaux	X			100,-
Vélo club Pacy sur Eure	X			30	Accord'Eure	X			20
Prévention Routière	X			50	ADMR	X			20
France Alzheimer		X		0	Charline	X			20
Amis des Monuments	X			50	AFSEP		X		0
Fondation du Patrimoine		X		0	Agir Becquerel pour la Vie	X			20
Collège Georges Pompidou	X			30	CFA d'Evreux	X			20
Nageurs de Pacy s/Eure	X			40	GSCF		X		0
Running Vallée Pacy-Ménilles	X			30					

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 027-212703581-20230328-2023_DELCOM0004-DE

Après délibération, le Conseil Municipal sans la présence de Stéphane PÉTROZ et Hélène MOINET intéressés à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) en :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- PROLOCICO	120
-------------	-----

Après délibération, le Conseil Municipal, sans la présence de Ludovic ROBERT intéressé, à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- Amicale Jovicienne	400.-
----------------------	-------

Après délibération, le Conseil Municipal, sans la présence de Annick DELARUE, Chantal DUCHANGE intéressées, à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- AJVE	120
--------	-----

Après délibération, le Conseil Municipal, sans la présence de Stéphane PÉTROZ intéressé, à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- Amicale Pongiste de Pacy-Ménilles	50
-------------------------------------	----

- Le montant total de subventions s'élevant à 1580 €.

- Les associations demandant une subvention publique devront préalablement signer le contrat d'engagement républicain

- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PÉTROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 027-212703581-20230328-2023_DELCOM0004-DE